



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

7ÈMES JOURNÉES NATIONALES DE L'IPA

ACTIVITÉ DES IPA ET TÉLÉSANTÉ

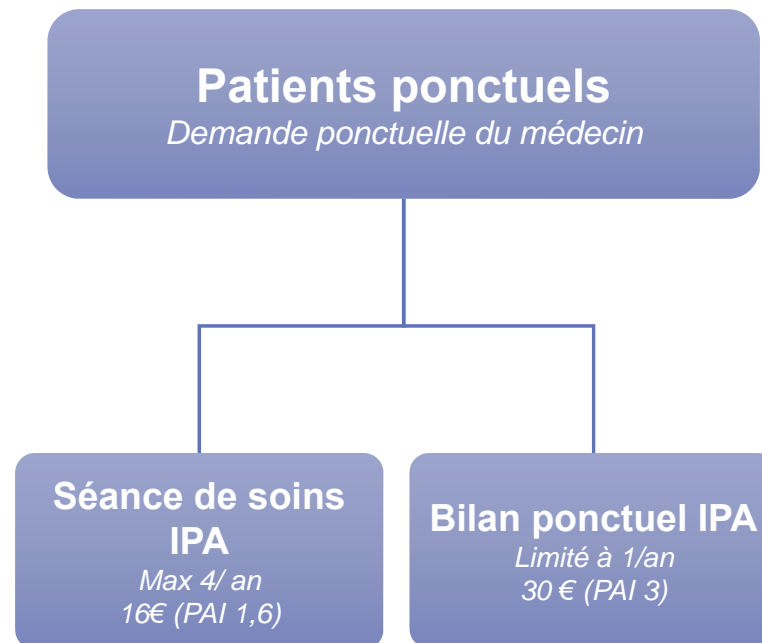
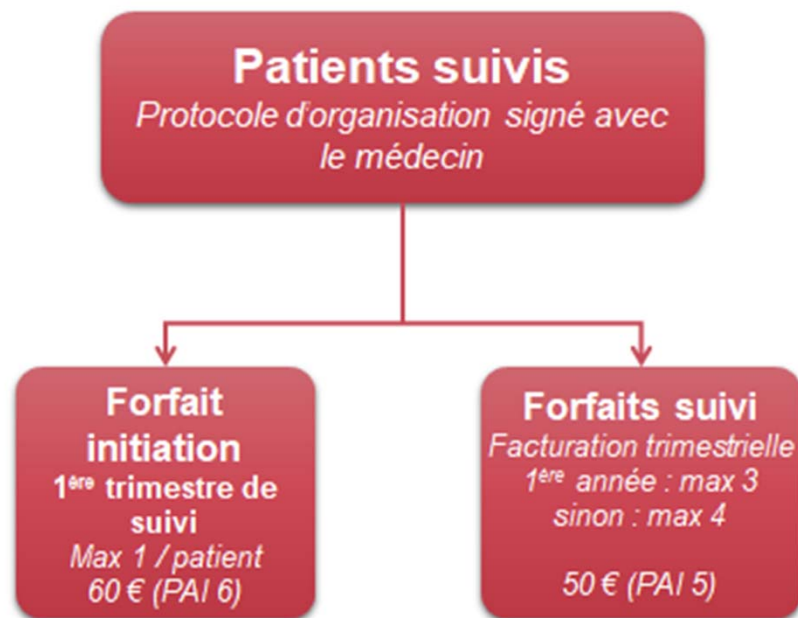
Vendredi 8 décembre 2023

Dr Mickael BENZAQUI
Sous-directeur - Responsable du Département des actes médicaux
CNAM/DDGOS/DOS

01

ACTIVITÉ DES IPA LIBÉRAUX

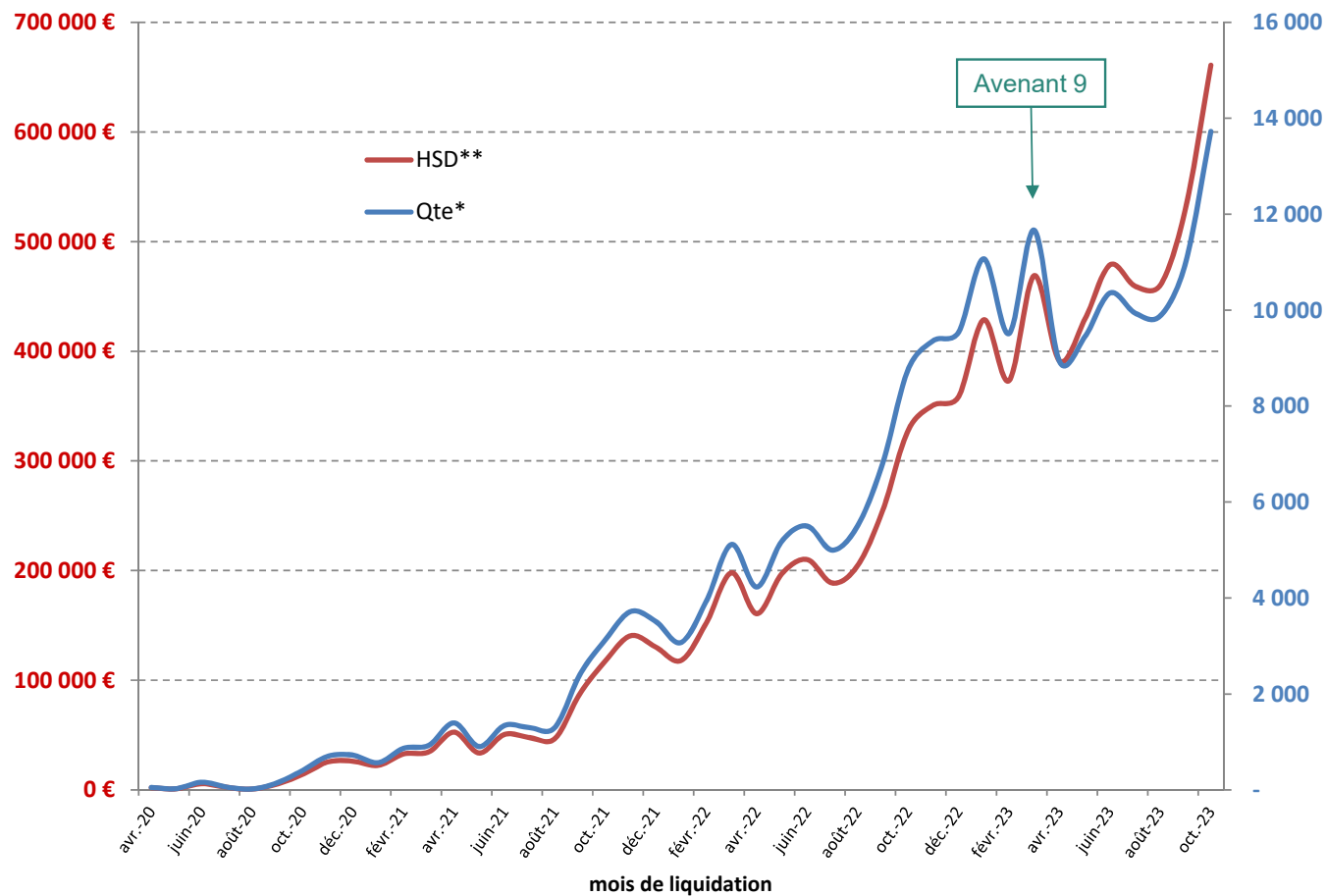
RAPPEL DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DES IPA LIBÉRAUX (AVENANT 9)



-1^{ère} année de soins : 1 forfait initial du suivi et 3 forfaits de suivi max
-Années suivantes : 4 forfaits de suivi max

*Possibilité de facturation semestrielle (2 forfaits max) les 2 premières années de suivi des patients

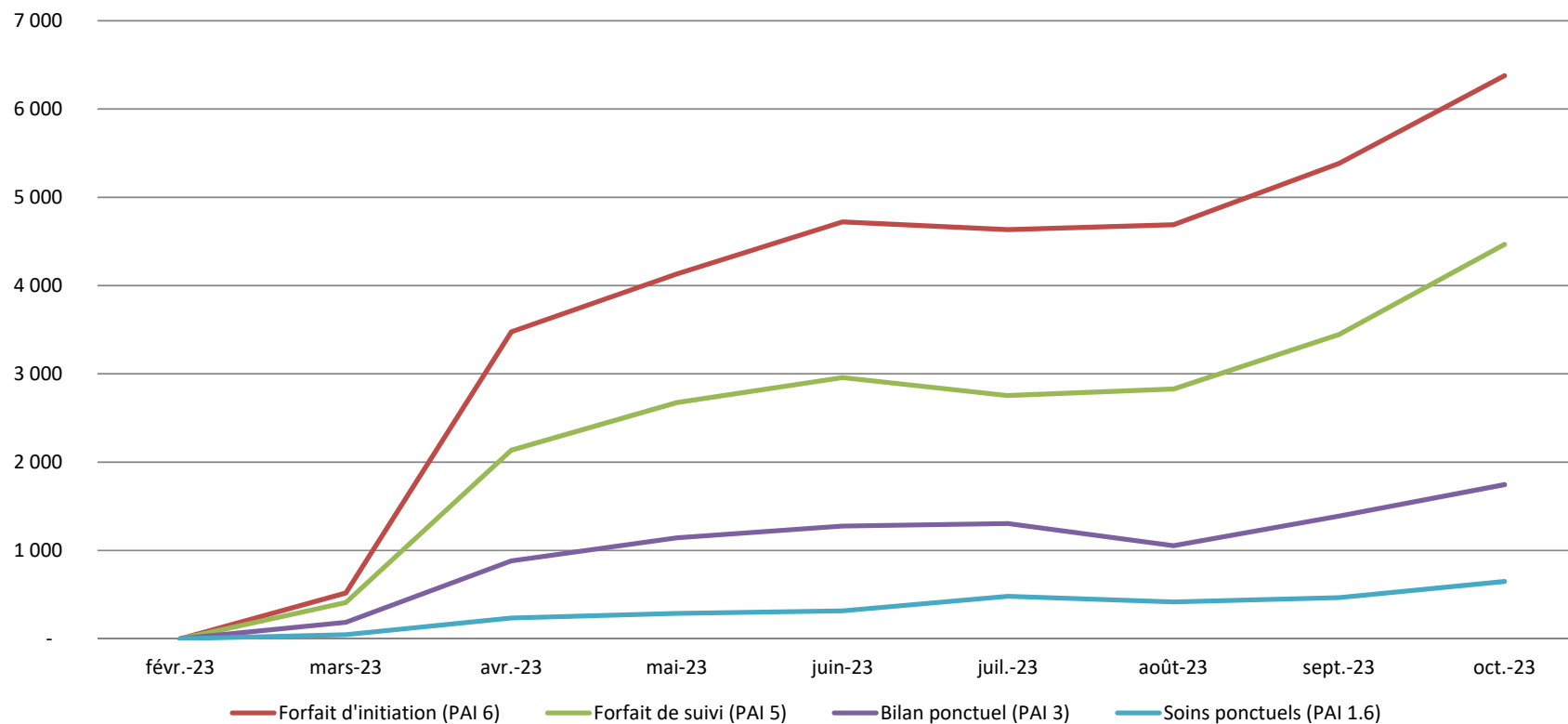
ACTIVITÉ DES IPA LIBÉRAUX – VOLUME D'ACTES ET HSD



nbre de Forfaits IPA (éligibilité, initial et suivi) et montants correspondants, hors majorations MIP
Liquidation à fin octobre 2023, DCIR, tous régimes

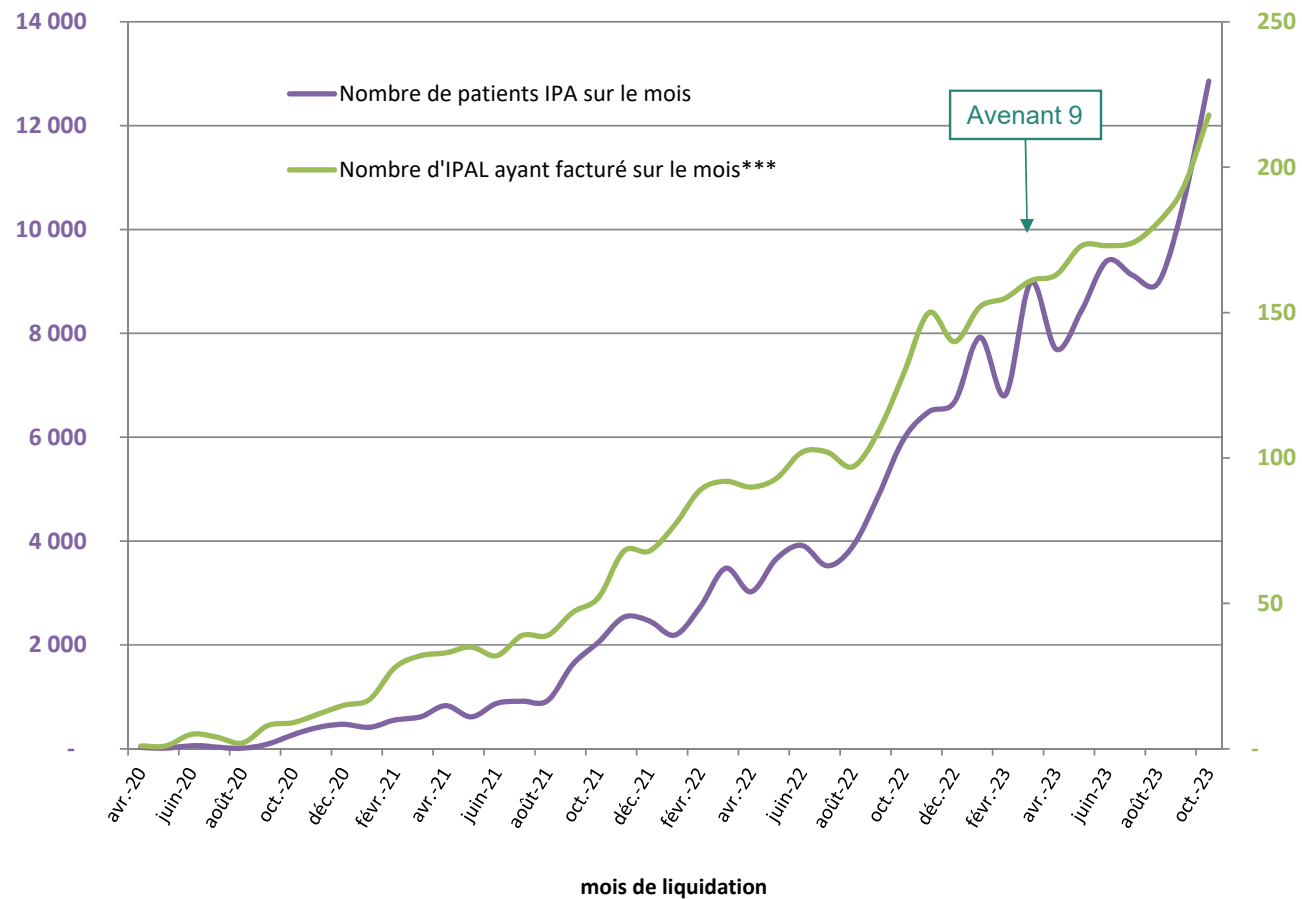
ACTIVITÉ DES IPA LIBÉRAUX – TYPES DE FORFAITS FACTURÉS

Nouvelles cotations IPA (avenant 9) en quantité



Liquidation à fin octobre 2023, DCIR, tous régimes

ACTIVITÉ DES IPA LIBÉRAUX – NOMBRE DE PATIENTS ET D'IPAL



Liquidation à fin octobre 2023, DCIR, tous régimes

02

IPA ET TÉLÉSANTÉ

ACTIVITÉ IPA RÉALISABLE EN TÉLÉSOIN

- **Patients suivi**

- 1^{ère} rendez-vous dans le cadre d'un suivi régulier (forfait d'initiation) = en présence du patient
- Contacts suivants : en présentiel ou à distance
- Pas de facturation d'acte de télésoin (lettre-clé « TMI ») en sus des forfaits de suivi

- **Patients ponctuels**

- Bilan ponctuel = présentiel
- Séance de soins = présentiel

- **Conditions de réalisation du suivi IPA à distance**

- Acte réalisé avec vidéo-transmission (avec une solution adaptée)
- Patients informés des conditions de réalisation de l'acte à distance, et des alternatives possibles, et avoir donné leur consentement préalable à la réalisation de l'acte

TÉLÉ-EXPERTISE

- **Définition**

- permettre à un PS de solliciter l'avis à distance d'un médecin / SF pour répondre à une question posée sur la base d'informations de santé liées à la prise en charge du patient
- Le recours à la TLE est appréciée au cas par cas par l'IPA requérant
- L'opportunité de sa réalisation relève de la responsabilité du médecin/SF requis

- **Particularité**

- Les IPA ne peuvent pas requérir une télé-expertise auprès du médecin leur ayant orienté le patient

- **Conditions de réalisation**

- réalisé dans des conditions permettant de garantir la confidentialité des échanges entre IPA requérant et médecin requis ; ainsi que la sécurisation des données transmises
- L'acte de TLE doit faire l'objet d'un compte-rendu établi par le médecin requis et transmis au requérant ; il est intégré au DMP du patient.

- **Facturation**

- Demande de TLE : « RQD » 10€ (4max/an/patient)